



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session

Rome, 16-20 mars 2015

Rapport financier, budget et mobilisation de ressources pour la Convention internationale pour la protection des végétaux - Rapport financier 2014 de la CIPV

Point 10 de l'ordre du jour

Document produit par le Secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. Les états financiers du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) comprennent les fonds alloués au titre du Programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les ressources des fonds fiduciaires qui sont administrés par ce Secrétariat. Le présent rapport financier, qui porte sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, présente des états financiers résumés et expliqués.

2. Il est élaboré conformément aux lignes directrices et aux recommandations du Comité financier de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) et comprend un aperçu de trois ans, une présentation distincte du Programme ordinaire et des ressources des fonds fiduciaires, ainsi qu'un état des fonds fiduciaires par période d'exécution des projets et diverses ventilations financières. En outre, conformément aux orientations du Comité financier de la CMP, le format du rapport financier a été mis à jour afin de présenter les données d'une manière plus claire et transparente.

3. Montant total des recettes et des dépenses du Secrétariat de la CIPV, en USD*

Année	2012	2013	2014
Recettes	3 515 203	4 716 230	5 643 768
Dépenses	3 871 490	5 111 152	4 925 838

* Y compris les crédits alloués au titre du Programme ordinaire et les contributions des fonds fiduciaires.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Comme les années précédentes, la priorité du Secrétariat de la CIPV a été de dépenser intégralement les crédits alloués au titre du budget ordinaire, car le solde non engagé ne peut pas être reporté en tant que ressource sur le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV¹ (multidonateurs). La différence entre les recettes et les dépenses dans les périodes mentionnées s'explique par la nature différente des crédits alloués par la FAO et des ressources des fonds fiduciaires. En effet, les crédits de la FAO doivent être utilisés durant l'exercice biennal pour lequel ils sont alloués, tandis que les ressources des fonds fiduciaires dépendent des périodes d'exécution des projets qui ont été convenues et du rythme des dépenses, étant entendu qu'elles peuvent être reportées sur l'année suivante, ce qui permet au Secrétariat de conserver des fonds pendant des périodes plus longues, notamment pour des projets dont la durée pourrait dépasser le cadre de l'exercice biennal de la FAO.

4. Comme il a été indiqué dans les précédents rapports financiers présentés à la CMP, le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) reste en excédent (le montant reporté de 2014 sur 2015 s'élève à 978 300 USD, alors que celui qui a été reporté de 2013 sur 2014 était de 801 298 USD, et celui de 2012 sur 2013 s'élevait à 902 252 USD). On note cependant que les fonds sont utilisés plus rapidement qu'ils ne sont réapprovisionnés. Si cette tendance se poursuit au cours des prochaines années, les crédits disponibles pour le programme de travail du Secrétariat de la CIPV seront en diminution. Il est donc essentiel de maintenir un certain montant de ressources dans le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV afin qu'il joue un rôle de tampon pour la planification à long terme. Des efforts doivent donc être faits pour augmenter ce montant.

5. Au cours des trois dernières années, le coût moyen de la gouvernance de la CIPV, telle que l'organisation des réunions du groupe de planification stratégique, du Bureau et de la Commission des mesures phytosanitaires et les coûts associés, s'élevait à environ 500 000 USD par an (y compris les fonds alloués au titre du Programme ordinaire et les ressources des fonds fiduciaires).

6. Le budget 2014 du Secrétariat de la CIPV pour le Programme ordinaire et les fonds fiduciaires a été exécuté conformément au Budget opérationnel de la CIPV pour l'exercice 2014-2015 présenté à la neuvième session de la CMP (2014).

7. Il est fort possible que le financement futur du Secrétariat par le Programme ordinaire de la FAO soit réduit.

8. Tous les crédits alloués au titre du Programme ordinaire aux activités et salaires du Secrétariat en 2014 ont été intégralement dépensés.

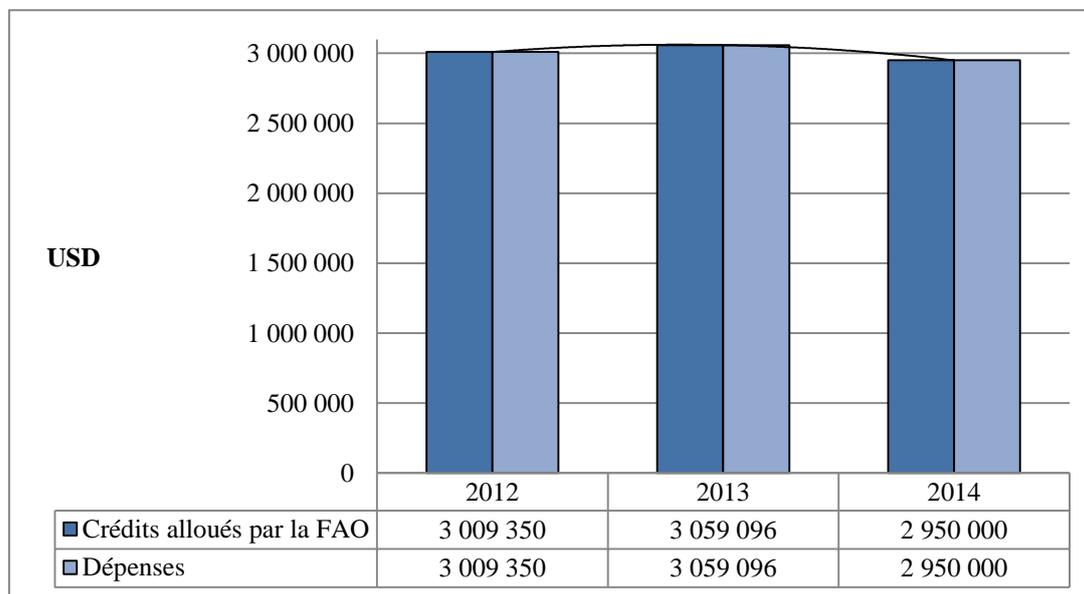
9. La CMP est invitée à:

- *noter* le rapport financier 2014 du Secrétariat de la CIPV;
- *adopter* le rapport financier 2014 pour le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) (tableau 3);
- *encourager* les parties contractantes à contribuer au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs);
- *remercier* les parties contractantes qui ont contribué au programme de travail du Secrétariat de la CIPV en 2014.

¹ Le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV a été créé par la CIMP à sa cinquième session (2003).

II. Programme ordinaire de la FAO

Figure 1. Crédits alloués au Secrétariat de la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO, par rapport aux dépenses



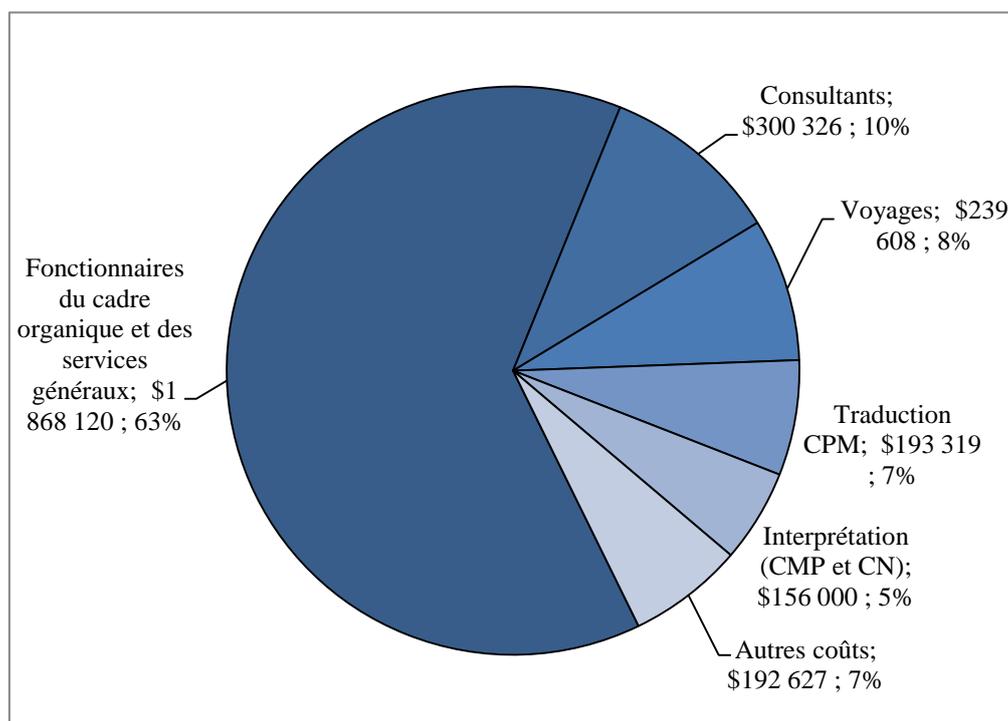
Recettes

10. En 2014, le montant des crédits alloués au Secrétariat de la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO s'est élevé à 2 950 000 USD, contre 3 059 096 USD en 2013 et 3 009 350 USD en 2012, ce qui représente une diminution des ressources de 3,6 pour cent pendant la période 2013-2014.

Dépenses

11. En 2014, le montant total des dépenses du Secrétariat de la CIPV engagées au titre du Programme ordinaire a atteint 2 950 000 USD contre 3 059 096 USD en 2013 et 3 009 350 USD en 2012.

Figure 2. Dépenses du Secrétariat engagées en 2014 au titre du Programme ordinaire, par catégorie



12. Sur le montant total des dépenses engagées au titre du Programme ordinaire, 1 868 120 USD étaient liés aux dépenses de personnel (fonctionnaires du cadre organique et des services généraux), 300 326 étaient liées au recrutement de consultants, 239 608 USD étaient consacrés aux voyages et 541 946 USD étaient utilisés pour des dépenses générales et hors personnel (traduction, interprétation, publications, impression, restauration, etc.).

Tableau 1. Dépenses engagées au titre du Programme ordinaire (en USD)

Type d'activité	2012	2013	2014
Fonctionnaires du cadre organique et des services généraux	1 847 864	1 791 247	1 868 120
Consultants	188 531	339 300	300 326
Frais de voyages	191 987	228 332	239 608
Traduction des documents de la CMP	180 102	180 061	193 319
Interprétation (CMP et Comité des normes)	212 000	212 000	156 000
Autres dépenses	172 646	286 224	192 627
Coûts nets pour les divisions	216 220	21 932	-
Total	3 009 350	3 059 096	2 950 000

13. Le tableau 1 présente une ventilation détaillée des dépenses du Secrétariat engagées au titre du Programme ordinaire, par catégorie. Au cours des trois dernières années, ces dépenses sont restées stables, quelle que soit la catégorie. En 2012-2014, le montant total des dépenses de personnel se situait autour de 1,8 million d'USD par an. Les frais de voyage affichaient la même tendance et s'élevaient approximativement à 210 000 USD en valeur annuelle. Les coûts de traduction et d'interprétation, d'un montant d'environ 185 000 USD par an, sont également restés au même niveau pendant la période 2012-2014 (à noter que les coûts d'interprétation ont aussi diminué en 2014 en raison du nombre réduit de réunions prévues pour la neuvième session de la CMP (2014)). Les dépenses liées aux consultants ont légèrement fléchi en 2014 (de 11 pour cent), par rapport à 2013.

Figure 3. Dépenses engagées en 2014 par le Secrétariat au titre du Programme ordinaire, par activité essentielle

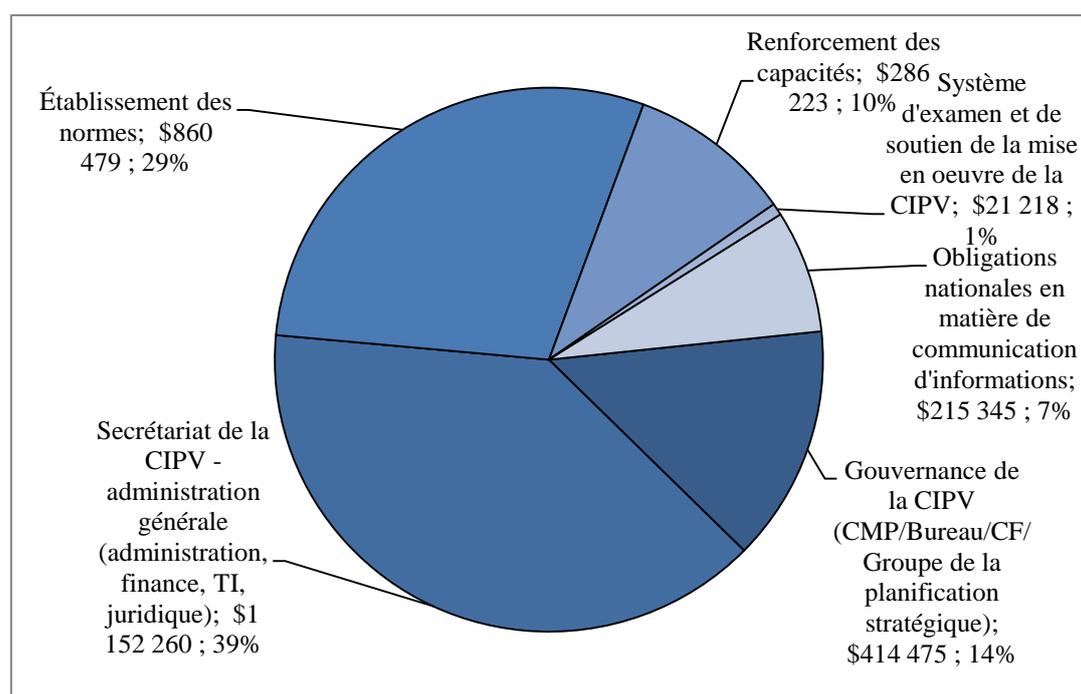


Tableau 2. Dépenses engagées par le Secrétariat au titre du Programme ordinaire (en USD)

Activité essentielle du Secrétariat de la CIPV	2012	2013	2014
Gouvernance de la CIPV (CMP/Bureau/CF/Groupe de la planification stratégique)	397 671	449 173	414 475
Secrétariat -- administration générale (administration, finance, TI, juridique)	1 041 280	1 166 354	1 152 260
Établissement de normes	669 198	878 118	860 479
Renforcement des capacités	372 139	280 850	286 223
Système d'examen et de soutien de la mise en oeuvre de la CIPV	90 645	42 935	21 218
Obligations nationales en matière de communication d'informations	222 197	219 734	215 345
Coûts nets pour les divisions	216 220	21 932	-
Total	3 009 350	3 059 096	2 950 000

14. Le tableau 2 présente une ventilation détaillée des dépenses du Secrétariat engagées au titre du Programme ordinaire, par activité essentielle. Au cours des trois dernières années, le montant moyen des dépenses engagées au titre du Programme ordinaire pour la gouvernance de la CIPV s'est élevé à environ 420 000 USD par an. Ces dépenses comprennent l'organisation des réunions du groupe de la planification stratégique, du Bureau et de la CMP ainsi que les dépenses liées à l'interprétation, la traduction, au personnel temporaire, à la restauration et aux voyages. Les dépenses liées à l'administration générale du Secrétariat de la CIPV ont été stables et se sont élevées à près de 1 100 000 USD au cours des trois dernières années. Elles comprennent l'administration générale, les traitements des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux, les achats, les communications, la gestion financière, les technologies de l'information, l'enregistrement du symbole visé dans la NIMP 15, les voyages et toutes les dépenses qui ne sont pas spécifiquement liées à une activité essentielle. Le tableau 2 donne des informations plus détaillées sur les dépenses liées à chaque activité essentielle du Secrétariat dans le cadre des crédits alloués au titre du Programme ordinaire de la FAO. À noter que le financement des activités essentielles est complété par les fonds fiduciaires.

III. Fonds fiduciaires

Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs)

Figure 4. Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) - Contributions et dépenses. (2012-2014)

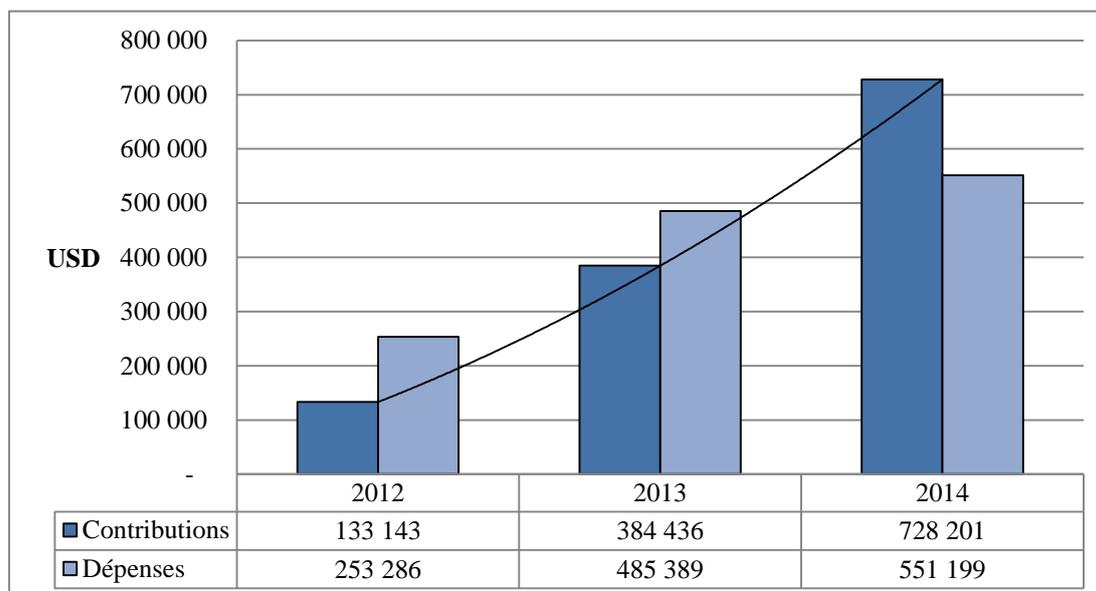


Tableau 3. Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) Cotisations et dépenses (2012-2014) (en USD) - ventilation détaillée

Contributions	2004-2011*	2012	2013	2014
Australie		-	-	139 695
Japon		-	28 500	28 500
Nouvelle-Zélande		30 000	80 000	-
République de Corée		100 000	100 000	100 000
États-Unis d'Amérique		-	175 000	-
Canada		-	-	337 255
Pays-Bas		-	-	50 000
Suède		-	-	70 000
Autre		3 143	936	2 751
Total	2 421 027	133 143	384 436	728 201
Dépenses	2004-2011*	2012	2013	2014
Fonctionnaires du cadre organique et des services généraux		7 588	193 650	240 328
Consultants		110 622	148 154	81 381
Frais de voyages		95 330	118 258	90 316
Contrats		1 433	-	92 626
Autres		38 313	25 327	46 548
Total	1 398 633	253 286	485 389	551 199
Solde	1 022 394	902 251	801 298	978 300

* La ventilation détaillée des contributions n'est présentée que pour la période 2012-2014.

15. En 2014, les contributions au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) se sont élevées à 728 201 USD, soit la contribution annuelle la plus élevée qui ait été versée depuis la création du Fonds fiduciaire spécial en 2003. Le programme de travail du Secrétariat de la CIPV s'étant renforcé, le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) ne sera peut-être pas en mesure de répondre aux attentes de la CMP s'il n'est pas davantage réapprovisionné. La figure 7 donne d'autres informations détaillées concernant les prévisions.

Autres fonds fiduciaires administrés par le Secrétariat de la CIPV

Tableau 4. Autres fonds fiduciaires

FONDS FIDUCIAIRES DU SECRÉTARIAT (brève description/code de projet)	Donateur	État d'avancement	Calendrier des projets							Date de démarriage	Date de fin	Budget total	
			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017				
Fonds fiduciaires de l'Union européenne													
Participation TF (311/EC) (2011-2014)	EU	Clos									1/1/11	30/6/14	1204 819
Participation TF (311/EC) (2014-2017)	EU	Actif									1/7/14	30/6/17	819 282
IRSS TF (Part A) (311/EC) (2011-2012)	EU	Clos									1/1/11	31/3/12	534 614
IRSS TF (Part B) (391/EC) (2012-2014)	EU	Clos									1/4/12	31/3/14	1088 436
IRSS TF (Part C) (391/EC) (2014-2017)	EU	Actif									1/4/14	31/3/17	794 702
Programme-cadre pour le renforcement des capacités													
Global Phytos. manuals (368/STF)	STDF	Actif									1/2/12	31/7/15	672 329
Strengthening bio security (165/UK)	UK	Actif									1/4/14	31/3/15	269 697
Training of PCE facilitators (527/STF)	STDF	Actif									1/4/14	30/9/16	734 078
Cooperation for phytosan. CD (419/JPN)	Japan	Actif									1/8/12	30/4/15	425 262
Strengthening Gambia NPP (030/STF)	STDF	Actif									15/3/13	31/3/14	56 020
SWI-IRSS (551/SWI)	SWI	Actif									1/7/14	30/6/16	339 750
Autres fonds fiduciaires													
SWI-Standard setting TF (368/SWI)	SWI	Actif									5/10/12	30/6/15	315 425
USA support to IPCC (555/USA)	USA	Actif									1/7/14	30/9/14	80 000
PCE Tool translation (368/UK)	UK	Clos									1/3/13	30/9/13	98 590
AP O USA (017/USA)	USA	Clos									31/10/11	30/10/12	123 752
Total (USD)													7 556 756

16. Le tableau 4 présente une ventilation détaillée des autres fonds fiduciaires administrés par le Secrétariat de la CIPV et leurs budgets au cours de la période 2011-2017. Ces fonds fiduciaires, ainsi que le Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs), fournissent des ressources financières essentielles aux activités spécifiques du Secrétariat. En 2014, le Secrétariat comptait 12 projets en cours d'exécution financés par des fonds fiduciaires. Chaque projet a un objectif précis, un budget et un accord en vue de son exécution. Une ventilation détaillée des recettes et des dépenses de tous les fonds fiduciaires dépasserait le cadre du présent rapport financier. Il est important de noter que la République d'Afrique du Sud a également apporté un concours financier au Secrétariat en 2014 (137 642 USD). Ce projet, qui est en cours de lancement, n'a pas encore de code de projet. Il est à noter que certains des fonds fiduciaires continuent d'être actifs après la date de fin de projet parce que les délais relatifs aux obligations d'établissement des rapports techniques et financiers dépassent cette date.

17. Le Programme-cadre pour le renforcement des capacités englobe deux autres projets qui ne sont pas administrés par le Secrétariat de la CIPV : Appui au renforcement des capacités dans la mise en œuvre de systèmes de surveillance phytosanitaire et de gestion de l'information dans les pays de l'Asie du Sud-Est (code de projet GCP /RAS/286/ROK et budget de 1 796 642 USD) et Renforcement des services de diagnostic et d'inspection phytosanitaires en Azerbaïdjan (code de projet MTF /AZE/007/STF et budget de 1 120 000 USD).

18. Le Secrétariat de la CIPV se félicite des contributions généreuses fournies par les parties contractantes, qui lui permettent d'augmenter ses capacités et de fournir de meilleurs services. Les parties contractantes sont invitées à continuer de contribuer au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) et à d'autres fonds fiduciaires compte tenu du programme de travail renforcé du Secrétariat.

IV. Objectifs stratégiques et fonctionnels de la CIPV

Figure 5. Dépenses de fonctionnement correspondant aux différents objectifs fonctionnels et stratégiques de la CIPV (conformément au Cadre stratégique 2012-2019 de la CIPV)

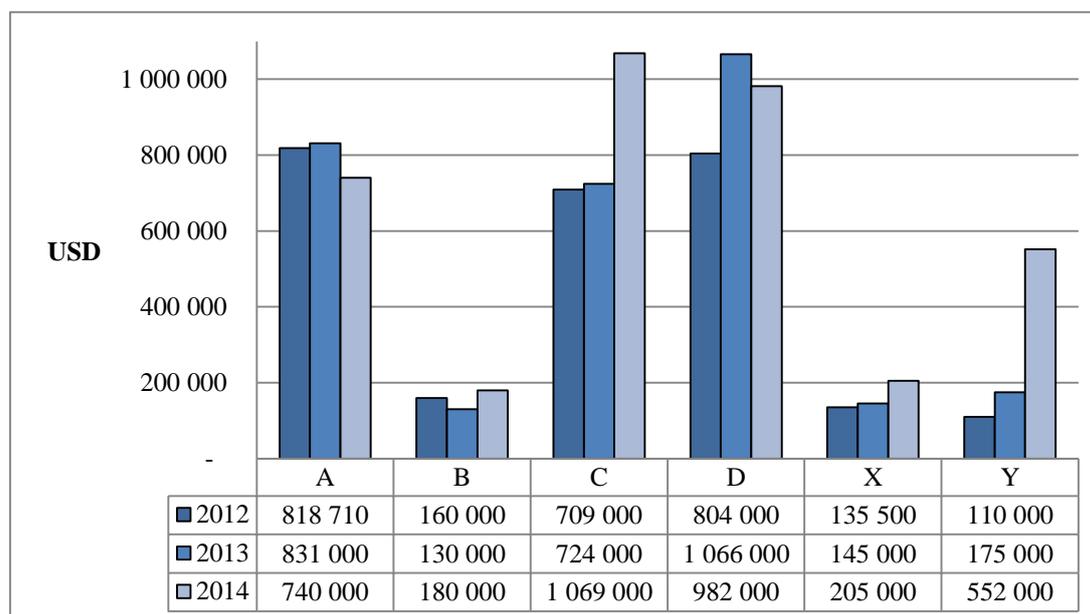


Tableau 5. Objectifs fonctionnels et stratégiques de la CIPV (Cadre stratégique de la CIPV pour 2012-2019)

Objectifs stratégiques

Objectif A: Protéger l'agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire mondiale en luttant contre la dissémination des organismes nuisibles.

Objectif B: Protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles.

Objectif C: Créer des possibilités de développement économique et commercial grâce à la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées et reposant sur la science.

Objectif D: Renforcer les capacités phytosanitaires qui permettront aux membres de réaliser les objectifs A, B et C.

Objectifs fonctionnels

Objectif X: Collaboration efficace avec les membres et les parties prenantes.

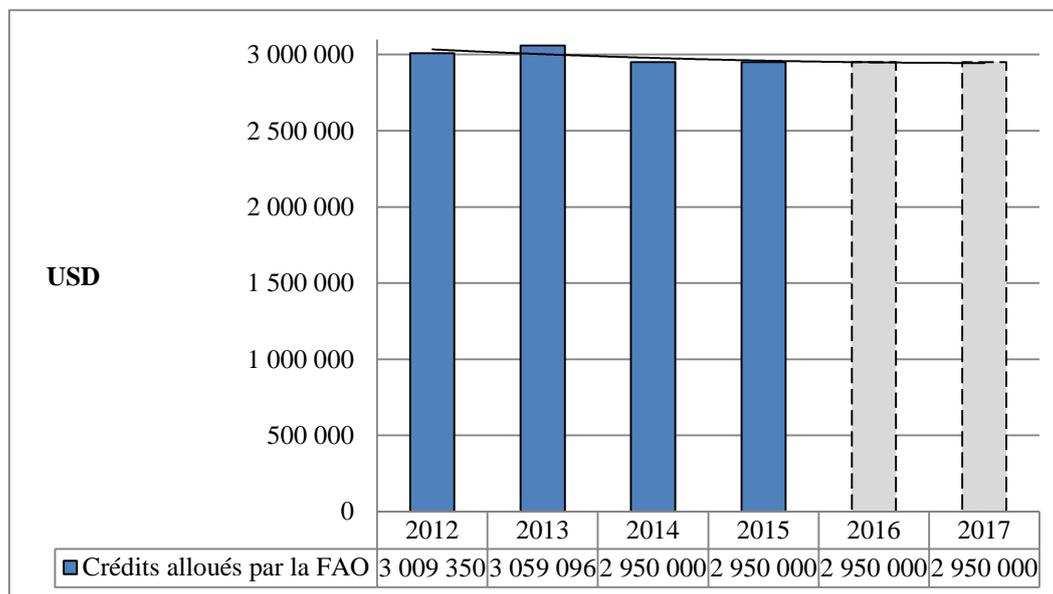
Objectif Y: Administration efficiente et efficace.

19. La figure 5 présente les dépenses de fonctionnement (Programme ordinaire et fonds fiduciaires) qui correspondent aux objectifs fonctionnels et stratégiques définis par la CIPV en 2012-2014, et conformément au cadre stratégique 2012-2019 de la CIPV qui a été adopté en 2012 à la septième session de la CMP. Suite à l'augmentation des contributions aux fonds fiduciaires et au programme de travail renforcé en 2014, le Secrétariat a alloué beaucoup plus de ressources aux objectifs C et Y (liées au recrutement de fonctionnaires supplémentaires dans tous les domaines d'activité essentiels du Secrétariat) et un peu plus de ressources aux objectifs B et X. Pour leur part, les objectifs A et D ont reçu légèrement moins de ressources, conformément au budget opérationnel du Secrétariat de la CIPV pour 2014-2015 présenté à la neuvième session de la CMP (2014).

V. Prévisions

Programme ordinaire de la FAO

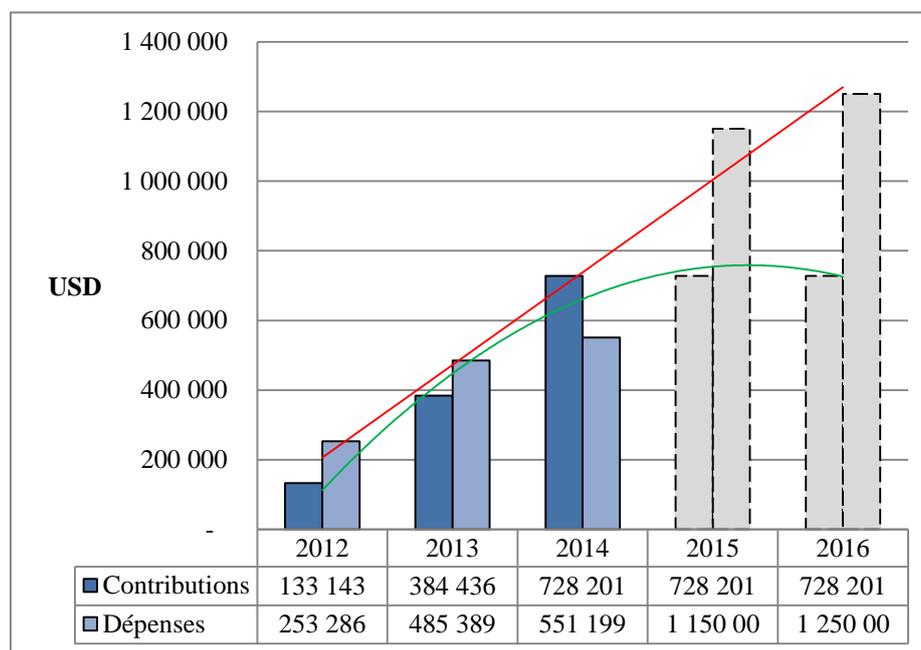
Figure 6. Montant prévisionnel des crédits alloués à la CIPV au titre du Programme ordinaire de la FAO



20. Le budget du Programme ordinaire actuel a été approuvé par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session en juin 2013, et le montant des crédits alloués au Secrétariat s'élevait à 5,9 millions d'USD (soit 2,95 millions d'USD par an) pour l'exercice biennal 2014-2015. La Conférence de la FAO en 2015 déterminera le montant des crédits alloués au Secrétariat en 2016-2017. Cependant, sur la base des informations disponibles au moment de la rédaction du présent rapport et des discussions initiales entre la haute direction de la FAO et le Secrétariat de la gestion de la CIPV, aucun changement significatif n'est envisagé par rapport à l'exercice 2014-2015.

Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs)

Figure 7. Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) - Contributions par rapport aux dépenses – prévisions



21. Comme le montre la figure 7, les contributions au Fonds fiduciaire spécial de la CIPV (multidonateurs) ont augmenté de 89 pour cent en 2014 par rapport à 2013 et atteint le montant record de 728 201 USD. Cependant, les dépenses prévues en 2015 et 2016 (liées au recrutement de fonctionnaires dans tous les domaines d'activité essentiels) sont plus élevées que ce que le niveau actuel des contributions peut soutenir. Les dépenses de fonctionnement annuelles prévues en 2015-2016 pour le Fonds d'affectation spéciale de la CIPV (multidonateurs) atteindront environ 1,2 million d'USD et les parties contractantes sont invitées à annoncer leurs contributions en visant ce montant afin que le programme de travail du Secrétariat puisse s'ajuster de manière durable au programme de travail de la CMP.

22. En conclusion, le Secrétariat de la CIPV a mené de nombreuses activités en 2014 avec des ressources limitées. La situation financière du Secrétariat de la CIPV est stable au regard du financement de la FAO au titre du Programme ordinaire. Il faudra cependant trouver des ressources extrabudgétaires pour contribuer au programme de travail renforcé du Secrétariat de la CIPV. Le Secrétariat exprime ses remerciements à toutes les parties contractantes qui ont appuyé son programme de travail, financièrement ou en nature, en 2014. Le Secrétariat invite également les parties contractantes à annoncer de nouvelles contributions pour appuyer la vision de la CIPV, qui est de protéger les ressources végétales mondiales contre les organismes nuisibles.